

AUTORITE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (ARE)

TDR pour le recrutement d'un Expert juridique du Pool Est de l'ARE basé à GOMA

I. Contexte justificatif

L'Autorité de Régulation du secteur de l'Électricité (ARE, en sigle) est un Établissement Public créé par Décret n°16/013 du 21 avril 2016. Depuis son installation en 2020, l'ARE, sous la houlette de son Directeur Général, Madame le Prof. Dr. Ir. Sandrine MUBENGA NGALULA PhD, P E, a travaillé pour la mise en place des outils nécessaires à son bon fonctionnement. Pendant cette même période, un personnel de départ, compétent et expérimenté dans les secteurs juridique, technique et administratif a été recruté pour rendre effective l'opérationnalisation de cette structure naissante.

Conformément à l'article 2 du Décret n°16/013 précité, le siège de l'ARE abritant sa Direction Générale est établi à Kinshasa. Ce même article prévoit l'ouverture des Directions, Antennes et Bureaux de l'ARE à travers la République. En vue de matérialiser cette disposition, la Direction Générale a lancé le processus de recrutement d'un personnel pour rendre effectif le fonctionnement de ces structures qui s'avèrent indispensables pour la mise œuvre optimale des attributions de l'ARE. C'est dans ce cadre, qu'il est envisagé le recrutement d'un Expert Juridique pour le Pool Est qui sera basé dans la Ville de Goma.

II. Attributions de l'Expert Juridique du Pool

L'Expert Juridique est responsable de toutes les questions juridiques du Pool. Sous l'autorité du Directeur de Représentations Provinciales de l'ARE, il a pour mission de faire respecter le cadre juridique du secteur de l'électricité par les exploitants et opérateurs œuvrant dans le ressort du Pool. Parmi ses attributions, l'Expert juridique assure dans les limites territoriales du Pool les missions suivantes :

- Veiller à l'application au niveau de la Province des actes et décisions de la Direction Générale de l'ARE ;
- Suivre et contrôler la mise en œuvre des directives à caractère juridique et technique décidées par la Direction Générale de l'ARE ;
- Veiller au respect des règles d'attribution des concessions, licences et autorisations par le Gouverneur de Province ;
- Réceptionner au niveau de la Province, analyser préalablement et transmettre à la Direction Générale les dossiers de demande des concessions, des licences et des autorisations en Province ;
- Procéder au niveau provincial à la conciliation préalable des différends entre les opérateurs d'une part, et d'autre part, entre fournisseurs et les consommateurs d'électricité ;
- Veiller au respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur dans le secteur de l'électricité et en matière de protection de l'environnement ;
- Traiter les dossiers de litige et de contentieux de l'ARE au niveau provincial et local ;

- Assurer le contrôle de l'application des contrats de concession, de licence d'autorisation ainsi que des cahiers de charges au niveau du Pool ;
- Veiller à l'application des sanctions prises par l'Autorité compétente et/ou la Direction Générale de l'ARE ;
- Protéger les droits des consommateurs sur le prix, la régularité et la qualité de l'énergie électrique ;
- Veiller au respect du principe d'égalité de traitement des usagers par tout exploitant ou opérateur du secteur de l'électricité au niveau provincial et local ;
- S'assurer que les exploitants et opérateurs du secteur de l'électricité au niveau provincial et local sont en ordre de paiement des redevances et tous autres frais requis pour l'exercice de leurs activités ;
- Préparer le rapport juridique du Pool à transmettre mensuellement au Directeur de Représentations Provinciales.

III. Profil et compétences requis

- Diplôme universitaire, de préférence dans le domaine juridique d'une faculté de droit dument reconnue (minimum Licence).
- 7 ans d'expérience minimum dans le domaine juridique, administratif ou technique, au sein d'une structure publique ou privée en République Démocratique du Congo ;
- Connaissance approfondie en droit des contrats, droit des concessions, droit public, droit des marchés publics, bonne expérience en matière de contentieux administratif et/ou judiciaire ;
- Capacité à soutenir la mise en place du Pool tout en l'insérant dans l'environnement institutionnel et juridique préexistant au sein de la Province ;
- Qualités personnelles reconnues : transparence, intégrité, résilience, éthique, indépendance, dynamisme, rigueur, et capacité de travailler sous pression ;
- Qualités relationnelles indispensables à un travail en équipe avec les autres membres du Pool ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique (MS Word, Excel, PowerPoint) et email ;
- Bonne connaissance du français parlé et écrit ;
- Bonne connaissance du swahili parlé et écrit ;
- Bonne connaissance de la langue anglaise souhaitable ;
- Rigueur, bonne capacité rédactionnelle et relationnelle ;
- Sens de la diplomatie et de la persuasion, capacité à travailler dans le plus haut respect des principes de confidentialité ;
- Aptitude à travailler de manière logique, méthodique et organisée.

NB : Les candidatures féminines sont vivement encouragées

Fait à Kinshasa, le 11 novembre 2022